

## **Demande de déclaration d'état de catastrophe naturelle**

Suite aux intempéries du samedi 19 juin 2021, la Commune a porté une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle. Le service urbanisme souhaite donc rassembler l'ensemble des coordonnées des citoyens sinistrés.

Si vous avez subi des dégâts, merci de bien vouloir nous communiquer par mail à : [accueil-urbanisme@thorigny \[dot\] fr](mailto:accueil-urbanisme@thorigny.fr) vos coordonnées complètes (adresse postale, courriel et numéro de téléphone).

Nous vous tiendrons informés dès que la Ville aura reçu une réponse que nous espérons positive afin que vous puissiez faire les déclarations auprès de vos organismes d'assurance.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service urbanisme : [accueil-urbanisme@thorigny \[dot\] fr](mailto:accueil-urbanisme@thorigny.fr) et par téléphone au 01 60 31 56 42.

Publié le 24 juin 2021